NAGGAR,
Kulu,
Punjab,
Br.India

3 Fevr. 1931.

Monsieur
Monsieur le Consul General
de F r a n c e .
a Calcutta .

Cher Monsieur le Consul,

Permettez moi de vous presenter le Messager Francais du Roerich Museum, que nous venons juste de recevoir de Paris, ainsi que les deux numéros du "Vrai et du Beau". Cette littérature vous interessera sand doute, ainsi que la Colonie Française.

Comme porteur d'un passport Français je le considere une obligation bien agréable de vous informer de nos activités scientifiques et artistiques ou la France glorieuse occupe une place tres honorée.

Veuillez agréer cher Monsieur le Consul, mes sulatations les plus distinguées.

2

CONSULAT GÉNÉRAL
DE
FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

18B, PARK STREET,
CALCUTTA, LE 11 Février 1931

N° 134

Monsieur,

Je m'empresse d'accuser réception de votre lettre du 3 Février, qui m'est parvenue hier, et de vous remercier des brochures que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer.

Je vous remercie aussi des sentiments que vous avez bien voulu m'exprimer à l'égard de la France.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Monsieur Nicolas de Roerich
Naggar, Kulu,
Punjab
British India.

NAGGAR,
Kulu,
Punjab.

Mai 9, 1931

Monsieur le Consul-Général
Consulat Général de France
18-B Park Street
Calcutta.

Monsieur,

J'ai l'honneur de m'adresser a Vous au sujet des passeports. Mon fils, M.Georges de Roerich et moi, nous sommes porteurs des passeports français delivrés par la Préfécture de Police a Paris. Nous Vous serrons tres obligés si Vous avez l'aimabilité de nous les prolonger pour une autre période d'une année.

Je vous prie de bien vouloir m'informer si ces passeports pourront Vous être envoyer par lettre recommandée.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul, l'assurance de ma considération tres distinguée.

4

CONSULAT GÉNÉRAL
DE
FRANCE

N° 427

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

18B, PARK STREET,
CALCUTTA, LE 16 Mai 1931

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 9 de ce mois.

Vous pouvez m'envoyer vos passeports par lettre recommandée, en vue de leur prolongation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Nicholas de Roerich
Naggar,
Kulu,
Punjab

5

NAGGAR,
Kulu,
Punjab.

Le 22 Mai 1931

A Monsieur
Monsieur le Consul-Général
Consulat Général de France
18-B, Park Street
C a l c u t t a .

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 de ce mois. Selon votre avis je vous envoie sous ce pli nos deux passeports sous #26867 et #26868, delivrés par la Préfecture de Police a Paris le 3.7.1930, en vous demandant de bien vouloir les prolonger pour une autre période d'une année. Veuillez bien nous les envoyer contre remboursement par lettre recommandée. Pour éviter les degâts dont souffrent souvent nos lettres pendant le trajet a la montagne, je vous serai tres obligé si vous nous renvoyez nos passeports dans le pli ci-inclus.

Je vous envoie un communiqué qui a paru dans le Matin qui vous intéressera sans doute.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul, mes rémerciements ainsi que l'assurance de ma considération distinguée

6

CONSULAT GÉNÉRAL
DE
FRANCE
N° 459

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
18B, PARK STREET,
CALCUTTA, LE 8 juin 1931.

Monsieur,

Par lettre en date du 22 mai dernier vous avez envoyé à ce Consulat Général, pour renouvellement de leur validité, votre passeport et celui de votre fils.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Consul Général à Calcutta, étant actuellement en voyage dans le nord de l'Inde, ne pourra viser vos passeports qu'à son retour à Calcutta.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P. LE CONSUL GENERAL de FRANCE. et P.O.

F. Alabrune

Prof. N. de Roerich
NAGGAR P.O.
Kulu
Punjab.

7

NAGGAR,
Kulu,
Punjab

Le 23 juin 1931

Le Consulat Général
de FRANCE
18-B Park Street
Calcutta

Monsieur,

Nous sommes en réception de votre lettre du 8 courant où vous nous accusez réception de nos passeports en vue de prolongation et où vous nous informez qu'ils nous seront renvoyés aussitôt que Monsieur le Consul Général rentrera à Calcutta.

Ma femme étant malade nous sommes obligés de l'accompagner à la haute montagne et je vous serai très obligé de bien vouloir nous informer quand nous pourrons avoir nos passeports de retour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

8

CONSULAT GÉNÉRAL
DE
FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

18B, PARK STREET,
CALCUTTA, LE 30 Juin 1931

N° 493

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 23 de ce mois.

Le Consul Général sera de retour à Calcutta dans les premiers jours de Juillet. Je pense qu'il lui sera possible de vous envoyer votre passeport vers le 4 ou le 5 Juillet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P. LE CONSUL GENERAL de FRANCE et P.O.

A. Malamoud

Monsieur Nicholas de Roerich
Naggar,
Kulu
Punjab

9

CONSULAT GÉNÉRAL
DE
FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

18B, PARK STREET,
CALCUTTA, LE 7 Juillet 1931

N° 504

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les droits de Chancellerie pour la prolongation de la validité de vos passeports s'élèvent à : Rs. 23.4.0.

Dès que vous m'aurez fait parvenir cette somme je m'empresserai de vous envoyer vos deux passeports dûment prolongés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P. LE CONSUL GENERAL de FRANCE. et P. J.

J. Alabrune

Monsieur Nicholas de Roerich
Naggar,
Kulu,
Punjab

Monsieur le Consul de France
à Bombay

Naggar, le 10 1932

Monsieur le Consul,

Nous avons l'honneur de recourir à votre extrême obligeance pour vous prier de bien vouloir prolonger pour une nouvelle période d'une année la validité des deux passeports ci-joints et nous les renvoyer à Naggar-Kulu, Kangra District, Punjab, par pli recommandé. Pour les frais d'affranchissement et de chancellerie, nous vous adressons un mandat (ou chèque) du montant de 2.4 Roupies.

En vous remerciant d'avance, nous saisissons la présente occasion pour vous renouveler, Monsieur le Consul, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

/signature/ ..... Président.
Chevalier de la Légion d'Honneur

/signature/ .....
Directeur.

Nd

Je me permet
En même temps
Nous nous permettons de

vous envoyer quelques

exemplaires de nos
2 1
récentes publications

11

NAGGAR, Kulu, Punjab.

Le 24 mai 1932.

Monsieur le Consul Général de France.
Consulat Général de France.
18-B Park Street
Calcutta.

Monsieur le Consul Général,

Nous avons l'honneur de recourir a votre extreme obligeance pour vous prier debbien vouloir prolonger pour une nouvelle periode d'une année la validité des deux passeports ci-joints et nous les renvoyer a Naggar, Kulu Punjab par pli récommandé. Pour les frais d'affranchissement et de chancellerie, nous vous adressons un cheque du montant de 24 Roupies.

En meme temps nous nous permettons de vous envoyer quelques exemplaires de nos publications recentes.

En vous remerciant d'advance nous saisissons la présente occasion pour vous renouveler, Monsieur le Consul Général, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

_____, Président.
Chevalier de la Legion d'Honneur.

_____, Directeur.

12

CONSULAT GÉNÉRAL
DE
FRANCE

N° 560

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18B PARK STREET

CALCUTTA, LE 30 Mai 1932

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 24 de ce mois, contenant 2 passeports et un chèque de Rs. 24/-.

Par suite de la baisse de la livre anglaise et de la rupee indienne, nos taxes de Chancellerie ont été modifiées depuis l'année dernière. La délivrance et la prolongation d'un passeport français necessite actuellement le paiement d'une taxe de Rs.14/13/3. Je vous serais, en conséquence, très obligé de bien vouloir me faire parvenir par mandat.poste la somme de Rs.5/10/6 à titre de complément de droits pour la prolongation de ces titres de voyage. Vous voudrez bien également ajouter à cette somme 8 annas pour frais d'envoi par lettre recommandée.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Consul Général de France, empêché,
Le Chancelier.

Monsieur Nicolas de Roerich,
Naggar,
Kulu,
Punjab

13

CONSULAT GÉNÉRAL
DE
FRANCE.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE.

CALCUTTA, LE 9 Juin 1932

N° 605.

Monsieur,

Comme suite à ma lettre en date du 30 Mai écoulé, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, vos passeports dûment renouvelés accompagnés de 2 quittances constatant le paiement des droits de Chancellerie.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Nicolas de Roerich
Naggar
Kulu
Punjab

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
À
CALCUTTA.

N° 218

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

14

Calcutta, le 14 février 1933 193

18 B, PARK STREET.

Monsieur,

En réponse à votre lettre en date du 12 de ce mois, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus:

1°) votre certificat d'identité renouvelé pour une période de six mois conformément à l'autorisation délivrée par le Ministère des Affaires Etrangères le 25 août 1932;

2°) votre carte d'idendité;

3°) un reçu de Rs.29/10/6 montant des droits de chancellerie afférents au renouvellement de votre passeport.

A l'avenir je ne pourrai vous délivrer un nouveau visa sans obtenir au préalable l'autorisation du Ministère des Affaires Etrangères.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Monsieur N. S. ROERICH,
NAGGAR,
Kulu,
Punjab.

Monsieur le Consul,

J'ai l'honneur de vous informer que nous venons de recevoir la nouvelle que le Ministère des Affaires Etrangères a bien voulu donner l'autorisation de prolonger nos passeports pour une année à dater du 3 juillet, 1933. Je vous serai extrêmement obligé de me faire savoir si je vous dois les envoyer dès maintenant, ou vers le 3 juillet, ainsi que le certificat d'identité de mon fils Ll. S. Roerich, qui vient d'être prolongé pour une année.

En vous adressant mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Consul, l'assurance de ma haute considération.

16

4488 Paris le 9 Mars 1933

Recommandée-

Monsieur le Consul de France
à Calcutta
(Indes Britanniques)

Monsieur le Consul,

Le 6 Mars, le Ministère des Affaires Etrangères , conformément à la demande que nous lui avions présentée, vous a télégraphié de bien vouloir prolonger d'un an la validité des Passeports de Monsieur le Professeur Nicolas de Roerich et de ses deux Fils, Georges et Svetoslav de Roerich. Ainsi, la validité de ces passeports se trouvera prolongée jusqu'au milieu de l'année 1934.

Nous vous serions particulièrement obligés, Monsieur le Consul de bien vouloir accorder toute votre bienveillance à Monsieur le Professeur de Roerich et à sa famille , qui sont tenus en haute estime par le Gouvernement Français, et qui ont déjà tant de titres à la reconnaissance de notre pays. Vous savez que Monsieur Nicolas de Roerich a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur, pour ses nombreux dons à des Institutions Scientifiques etc Artistiques

Françaises; et, au cours de ses séjours en France, il a été reçu par Monsieur le Président de la République, et par les Membres du Gouvernement, qui lui ont exprimé leur gratitude pour son action efficace en faveur de la France , aux Etats-Unis et dans les autres pays où sont établies des Institutions Roerich. L'Institut Roerich de l'Himalaya, à Naggar-Kulu (Punjab) , a aussi contribué à cette activité pro-Française, en offrant au Muséum d'Histoire Naturelle à Paris, une importante collection de plantes.

Aussi, notre Comité tout entier espère-t-il que Monsieur le Professeur de Roerich et les siens, trouveront auprès de vous, Monsieur le Consul, l'appui efficace et bienveillant du Représentant éclairé de la France que vous êtes.

Je vous prie, Monsieur le Consul, d'agréer l'assurance de ma haute considération,

Secrétaire Général.

18

Mars * 20 * 1933

Monsieur le Consul-Général de France
a Calcutta
18-B Park Street.

Monsieur le Consul-Général,

J'ai l'honneur de Vous informer que nous venons de recevoir la nouvelle que le Ministère des Affaires Etrangeres a bien voulu donner l'autorisation de prolonger nos passeports pour une année a dater du 3 Juillet 1933. Je vous serai extrèmement obligé de me faire savoir si je vous dois les envoyer des maintenant, our vers le 3 Juillet, ainsi que le certificat d'intentité de mon fils M. S.Roerich, qui vient d'être prolongé pour une année.

En Vous adressant mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Consul, l'assurance de ma haute consideration.

79

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
À
CALCUTTA.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Calcutta, le 193

18 B, PARK STREET.

N° 366.

Monsieur,

En réponse à votre lettre en date du 20 de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire savoir que M. le Ministre des Affaires Etrangères m'a, en effet, autorisé, à prolonger vos passeports et à viser le certificat d'idendité Nansen dont votre ofils, M.S.ROERICH, est titulaire.

Ces formalités pourront être accomplies dès maintenant.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Monsieur N. de Roerich,
N A G G A R,
Kulu
Punjab.

no date
Rcd March 29, 1933

Monsieur le Consul de FRANCE
à Calcutta.

Naggar-Kula, le 20 Mars 1933

Monsieur le Consul,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli mon passeport, ainsi que celui de mon fils Georges, et de vous demander de bien vouloir ~~me~~ prolonger d'un an la validité de ces deux passeports (jusqu'en ~~Juin~~ 1934), En même temps, vous trouverez sous ce pli le passeport de mon fils Svetoslav dont vous avez déjà eu la bonté de prolonger la validité de six mois, et qui doit être maintenant prolongé d'un an également.
Le Ministère des Affaires Etrangères vous a télégraphié à ce sujet le 6 Mars, comme nous le font savoir nos amis de Paris.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Consul, de tout ce que vous voudrez bien faire à cet égard, et je saisis la présente occasion pour exprimer notre gratitude à tous envers la France, qui a dans ce pays, en votre personne, un si digne Représentant.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul, l'assurance de ma haute considération,

(signature)
Chevalier de la Légion d'Honneur
Président du Roerich Museum.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Consul, et je saisis la présente occasion pour vous envoyer le Journal de notre Institut où vous trouverez un article sur l'Exhibition

Ci

Gnd.

Frais de renouvellement des 3 passeports

Chèque [illegible]

21

le 24 Avril 1933

Votre réf: #366, mars 1933.

Monsieur le Consul-Général
a Calcutta

Monsieur le Consul-Général,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli mon passeport ainsi que celui de mon fils Georges, et de vous demander de bien vouloir prolonger d'un an la validité de ces deux passeports (jusqu'en Juillet 1934). En même temps, vous trouveres sous ce pli le passeport de mon fils Svetoslav dont vous avez deja eu la bonte de prolonguer la validité de six mois, et qui doit être maintenant prolongé d'un an également.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Consul-Général et je saisi la présente occasion pour vous envoyer le Journal de notre Institut ou vous trouverez un article sur l'Expedition Citroen.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul-Général, l'assurance de ma haute consideration.

Chevalier de la Légion d'Honneur.
Président du Roerich Museum.

Encl.:
3 passeports et une carte d'indentité.
cheque #A/190745 de Rs:60 pour
droit de chancellerie pour 3 passeports

22

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
À
CALCUTTA.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Calcutta, le 28 avril 1933. 193

18 B, PARK STREET.

N° 457.

Monsieur,

En réponse à votre lettre en date du 24 de ce mois j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli:

1°) votre passeport renouvelé pour un an à partir du mois de juillet de cette année;

2°) le passeport de M.Georges de Roerich également renouvelé pour un an ;

3°) le certificat Nansen de M.Stevoslav de Reorich visé pour un an;

4°) une carte d'idendité;

5°) 3 quittances constatant le paiement des droits de chancellerie soit Rs. 52/1/-.

Vous voudrez bien trouver également ci-inclus onze annas en timbres poste représentant le reliquat du chèque que vous m'avez fait parvenir.

Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire parvenir le journal de votre Institut.

Agréez Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Monsieur N. de Roerich,
Naggar,
Kulu,
Punjab.

601247
601247

23

Le 29 janvier 1936.

Monsieur le Consul Général de France,
Consulat Général de France
18-b Park Street
Calcutta

Monsieur le Consul Général,

Nous avons l'honneur de recourir a votre extreme obligeance pour vous prier de bien vouloir prolonger pour one nouvelle periode d'une année la validité des deux passeports ci-joints et nous les renvoyer a Naggar, Kulu, Punjab par pli récommandé.

Pour les frais d'affranchissement et de chancellerie, nous vous adressons un cheque du montant de 30 Roupies.

En vous remerciant d'avance nous saisissons la présente occasion pour vous renouveler, Monsieur le Consul Général l'assurance de notre considération la plus distinguée.

(Nicholas de Roerich)
Chevalier de la Legion d'Honneur.

(Goerges de Roerich).

24

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
À
CALCUTTA.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Calcutta, le 3 février 1936.

18 B, PARK STREET.

N° 207.

Monsieur,

En réponse à votre lettre en date du 29 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, les règlements en vigueur interdisant l'acceptation de chèques en recouvrement des taxes de Chancellerie, je ne puis que vous renvoyer, ci-joint, votre chèque N°12A18153 de Rs.30/- sur l'Imperial Bank of India de Lahore.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir, par Postal Money Order, la somme de Rs.9/1/6, montant de la taxe afférente au renouvellement des deux passeports envoyés par vous à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P. Dubois

Monsieur Nicolas de ROERICH,
NAGGAR,
Kulu,
Punjab.

25

602055

Naggar, Kulu.
Punjab.
le 8 fevrier, 1936.

Monsieur le Consul General,

En reponse a votre lettre en date du 3 fevrier, j'ai l'honneur de vous faire parvenir Rs 10/- en G.C.N. pour frais de chancellerie et de courrier.

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agreer, Monsieur le Consul General, l'assurance de ma consideration distinguee.

Monsieur le Consul General,
Consulat General de France,
18 B, Park Street,
Calcutta.

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

À

CALCUTTA.

26

Monsieur N. de ROERICH,

NAGGAR,

Kulu,

Punjab.

Le ~~[illegible]~~ Auroeich Paris

RP. ten Rupees

According new instruct

inquire —

10/—

NAGGAR
17 FEB. 36
8 A.M

27

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
À
CALCUTTA.

N° 1287.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Calcutta, le 31 août 1936.

18 B, PARK STREET.

Monsieur,

M.le Représentant en France de l'"Office International Nansen pour les Réfugiés", étant intervenu,à Paris,en votre faveur,pour le renouvellement de votre passeport et celui de votre fils,vos titres de voyage ont été retenus par le Département des Affaires Etrangères.

En vue de vous permettre de rentrer en France pour régulariser votre situation,le Ministère m'autorise à vous délivrer, à titre exceptionnel,des laisser-passer,valables pour un seul voyage à destination de notre pays.

Veuillez,en conséquence,remplir les demandes ci-jointes et me les renvoyer accompagnées de deux photographies de chacun de vous. Par la même occasion vous voudrez bien me préciser la date de votre départ,le nom du paquebot que vous comptez prendre,la date de votre arrivée en France et le port de débarquement.

Les frais de Chancellerie pour la délivrance des laisser-passer s'élèveront à Rs.4.8.9 chacun.

Veuillez agréer,Monsieur,l'assurance de ma considération distinguée.

P. Dufour

Monsieur N.de ROERICH,
N A G G A R,
Kulu,
Punjab.